

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 7 mars 2022 à 19h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Madame Audrey Mailhot
- ❖ Madame Sylvie Giroux
- ❖ Monsieur Charles Brochu

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier par intérim, ainsi que Francesca Lebrasseur, greffière adjointe, sont également présents.

Monsieur Francis Malenfant, conseiller du district no 3, est absent et son absence a été motivée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-01

Adoption de l'ordre du jour tel que présenté avec dispense de lecture.

La séance est déclarée ouverte à 19h34.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Ordre du jour

1. **Bienvenue par Monsieur le Maire**
2. **Prise des présences**
3. **Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue**
4. **Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture**
5. **Adoption du procès-verbal du lundi 7 mars 2022 avec dispense de lecture**
6. **Correspondance**
7. **Finances**
 - 7.1 Acceptation des comptes à payer
 - 7.2 Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
 - 7.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement
8. **Administration et affaires courantes**
 - 8.1 Adoption du Règlement No 585 – Règlement sur le traitement des élus municipaux de la municipalité du Canton de Cleveland
 - 8.2 Adoption du Règlement No 586 – Règlement portant sur la gestion contractuelle
 - 8.3 Entérinement d'embauche du directeur de la voirie – M. Éric Lavoie

- 8.4 Régularisation d'une vente pour taxes
- 8.5 Renouvellement du contrat d'entretien pour le photocopieur Canon IR ADV 5235 avec Mégaburo
- 8.6 Acceptation du rapport de sommaire de l'information financière au 31 décembre 2021 du Service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR)
- 8.7 Autorisation pour l'achat des fichiers AutoCad des plans du bureau municipal
- 8.8 Location de véhicule de type pickup
- 8.9 Achat de deux remorques
- 8.10 Résolution autorisant la signature de la convention d'aide financière dans le cadre du Volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour les rues Lockwood et Mulvena
- 8.11 Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes à la MRC
- 8.12 Vente pour taxes 2022 – Autorisation pour enchérir et acquérir en vertu de l'article 1038 du *Code municipal du Québec*
- 8.13 Location de véhicule de type pickup (2)
- 8.14 Acceptation du rapport annuel (2021) d'activité et plan de mise en œuvre en sécurité incendie – SSIRR : secteur Canton de Cleveland

9. Développement local et régional

10. Urbanisme

- 10.1 Offre de services professionnels de la firme Gestim

11. Voirie

12. Rapport des activités du Maire

13. Varia

14. Période de questions du public

15. Levée de la séance

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-02

Adoption du procès-verbal du lundi 7 février 2022 avec dispense de lecture

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance du 7 février 2022 soit adopté tel que présenté.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-03

Acceptation des comptes à payer

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de 24 036,26 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-04

Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 71 271,19 \$ le tout tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-05

Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de déplacement au montant de 15 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÈGLEMENT NUMÉRO 585

Règlement No 585 – Règlement concernant le traitement des élus de la municipalité du Canton de Cleveland

ATTENDU QUE la *loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c, T-11 001) permet au conseil d'une municipalité de décréter, par règlement, quelle sera la rémunération versée aux membres du conseil pour les fonctions exercées par eux;

ATTENDU QUE pour les années 2019 et les suivantes, le gouvernement du Canada a décidé que les allocations des dépenses des élu(e)s s'ajouteront à leur revenu imposable au niveau du Fédéral;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement numéro 557, règlement relatif au traitement de ses membres;

ATTENDU QUE le conseil d'une municipalité peut prévoir dans un règlement fixant la rémunération des membres de son conseil que la rémunération sera indexée à la hausse pour chaque exercice financier, à compter de celui qui commence après l'année de son entrée en vigueur;

ATTENDU QU' un avis de motion et la présentation du projet de règlement, relatif au traitement des élus, ont été donnés à la séance ordinaire du

conseil tenue le 7 février 2022, par Monsieur Fernand Leclerc;

ATTENDU QU' un avis de publication du projet de règlement a été affiché aux deux endroits désignés par le conseil municipal, soient : Hôtel de Ville et Parc Lamoureux;

À CES CAUSES :

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement portant le numéro 585 et intitulé « **Règlement sur le traitement des élus municipaux de la municipalité du Canton de Cleveland** » soit adopté avec dispense de lecture.

RÈGLEMENT NUMÉRO 586

Règlement No 586 – Portant sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le Règlement numéro 552 portant sur la gestion contractuelle, le 3 juillet 2018, suite à l'entrée en vigueur de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (L.Q. 2017 c. 13) ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021 c. 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021 et que certaines de ses dispositions sont entrées en vigueur à cette date ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 124 de cette loi impose aux municipalités l'obligation de prévoir, dans le règlement portant sur la gestion contractuelle, des mesures pour favoriser, pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec, et ce, pour la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel;

CONSIDÉRANT QUE le règlement portant sur la gestion contractuelle doit être modifié afin d'y intégrer des mesures pour favoriser les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec, conformément à l'article 124 de la loi précitée ;

CONSIDÉRANT QU' il est de l'avis de ce conseil d'adopter un nouveau règlement portant sur la gestion contractuelle afin d'intégrer les nouvelles mesures prévues à l'article 124 de la loi

précitée et afin de permettre l'octroi de contrats de gré à gré d'une valeur allant jusqu'au seuil d'appel d'offres publics établi par règlement ministériel ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du *Règlement numéro 586 portant sur la gestion contractuelle* a été donné le 7 février 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté le 7 février 2022 ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER le « *Règlement numéro 586 portant sur la gestion contractuelle* » avec dispense de lecture.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-08

Entérinement d'embauche du directeur de la voirie – M. Éric Lavoie

CONSIDÉRANT l'embauche de Monsieur Éric Lavoie en date du 30 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE M. Lavoie a démontré qu'il était en mesure d'accomplir les tâches reliées à la fonction de directeur de la voirie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire embaucher M. Lavoie sur une base permanente;

CONSIDÉRANT la période de probation de 6 mois étant terminée;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE CONFIRMER l'embauche de Monsieur Éric Lavoie au poste de Directeur de la voirie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-09

Régularisation d'une vente pour taxes

CONSIDÉRANT QUE dans le préavis de vente pour défaut de paiement des impôts fonciers publié au Registre foncier du Québec, sous le numéro 14 125 449 et dans l'adjudication pour défaut de paiement des impôts fonciers publiée sous le numéro 14 384 073 la désignation de l'immeuble est erronée;

CONSIDÉRANT QUE le lot 23A-7 du Rang 9 du Cadastre du Canton de Cleveland, maintenant le lot 5 535 545 du Cadastre du Québec n'était pas en défaut de paiement d'impôts fonciers et que c'est le lot 23A partie du Rang 9 du Cadastre du Canton de Cleveland, maintenant le lot 5 535 410 du Cadastre du Québec qui aurait dû faire l'objet de la procédure de vente pour défaut de

paiement d'impôts fonciers et être adjudiqué à David Leclair;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur David Leclair ne possède pas de titre de propriété pour l'immeuble qu'il occupe depuis l'adjudication;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de rectifier les titres de propriété des deux immeubles concernés et que monsieur Leclair puisse vendre le lot 5 535 410 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT les solutions possibles pour rectifier les titres;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE MANDATER Me Michel Drouin, notaire pour procéder à l'annulation et la radiation de l'adjudication pour défaut de paiement foncier publiée au Registre foncier du Québec sous le numéro 14 353 617 et du préavis de vente pour impôts fonciers publié sous le numéro 14 125 449;

DE MANDATER Me Michel Drouin, notaire afin de faire les procédures nécessaires pour rectifier et consentir un titre de propriété clair à Monsieur Leclair sur le lot 5 535 410 du Cadastre du Québec, soit par un acte de cession, soit par les procédures judiciaires requises;

D'AUTORISER Monsieur Martin Lessard, directeur général par intérim et Monsieur Herman Herbers, maire, à signer tous les documents relatifs à tout acte ou procédure nécessaire aux présentes.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-10

Renouvellement du contrat d'entretien pour le photocopieur Canon IR ADV 5235 avec Mégaburo

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER la proposition pour le renouvellement du contrat d'entretien pour le photocopieur Canon IR ADV 5235 avec l'entreprise Mégaburo du 4365, rue Robitaille, Sherbrooke, J1L 2K2;

QUE la proposition de service se détaille ainsi, à savoir :

- Début du renouvellement : 16 mars 2022
- Date d'expiration : 15 mars 2023
- Tarification :
 - Copie noire : 0.00980 \$
 - Copie couleur : 0.07500 \$
 - Incluant poudre et taxes en sus.

D'AUTORISER le directeur général par intérim à signer tout document relatif au dit renouvellement du contrat d'entretien.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-11

Acceptation du rapport de sommaire de l'information financière au 31 décembre 2021 du Service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Cleveland est membre de la Régie du service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR);

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte le rapport sommaire des résultats financiers au 31 décembre 2021 du service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR), le tout tel que présenté par le directeur général;

QUE le directeur général par intérim soit et est autorisé à signer tout document relatif au dossier.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-12

Autorisation pour l'achat des fichiers AutoCad des plans du bureau municipal

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Cleveland a prévu dans son budget 2022 de refaire une partie de la façade de son bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a été mandatée pour réaliser les plans et devis et aller en appel d'offres pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architectes Bilodeau Baril Leeming possède des plans AutoCad de la structure du bâtiment;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland achète la version électronique des plans AutoCad de la structure de son bureau municipal au coût de 1000\$ plus taxes;

QUE le directeur général par intérim soit et est autorisé à transmettre ces plans à la FQM aux fins de la préparation des plans et devis et de l'appel d'offres concernant la réfection de la façade du bureau municipal.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-13

Location de véhicule de type pickup (1)

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Cleveland a besoin d'un camion de type pick-up pour le service de la voirie;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à la location d'un camion et non à une acquisition;

ATTENDU l'offre reçue de la compagnie Location auto en direct.com Inc. pour la location d'un camion de marque Dodge Ram 1 500 de l'année 2021;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la Municipalité;

ATTENDU les dispositions du Règlement de gestion contractuelle de la Municipalité;

À CES CAUSES,

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland autorise la location d'un camion de marque Dodge Ram 1 500, de l'année 2021, auprès de la compagnie Location auto en direct.com Inc. au prix de 1 248,60 \$ par mois, taxes incluses;

QUE le contrat de location, d'une durée initiale d'un mois, soit renouvelé mensuellement, et ce, pour une durée maximale de 12 mois;

QUE le directeur général par intérim est par la présente autorisé à procéder au renouvellement, mensuellement, du contrat de location du camion précité, jusqu'à concurrence d'une période de 12 mois, et à signer tout document aux fins de donner effet à la présente résolution.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-14

Achat de deux remorques

CONSIDÉRANT QUE le directeur de la voirie, monsieur Éric Lavoie, a procédé à la suite de son entrée en fonction à une évaluation de l'état des équipements roulants de la municipalité du Canton de Cleveland;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Cleveland a acquis un nouveau tracteur compact pouvant être déplacé sur une remorque tirée par un véhicule de type pickup;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Cleveland a besoin d'une remorque de type dompeur pour la réalisation de différents travaux nécessitant le transport de matériaux;

CONSIDÉRANT QU' une soumission a été demandée à une entreprise de la région, remorque GATOR,

pour 2 remorques répondant aux besoins et aux attentes de la municipalité;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement de gestion contractuelle de la municipalité.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland procède à l'achat de 2 remorques, l'une de type dompeur (avec toile de 400,00\$) et l'autre de type plateforme, auprès de l'entreprise remorque GATOR au coût de 22 034,00\$ plus taxes;

DE PAYER cette dépense à même le fonds de roulement de la municipalité du Canton de Cleveland;

QUE le directeur général et greffier-trésorier par intérim soit et est autorisé pour et au nom de la municipalité à attribuer à même le fonds de roulement la somme de 23 132,95\$ (taxes nettes), remboursable selon la cédule suivante :

01 janvier 2023 7 710,98 \$

01 janvier 2024 7 710,98 \$

01 janvier 2025 7 710,98 \$

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-15

Résolution autorisant la signature de la convention d'aide financière dans le cadre du Volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour les rues Lockwood et Mulvena (dossier : ZRE79497)

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Cleveland a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Cleveland s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité du Canton de Cleveland, M. Dominic Lachance, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS,

Il est,
PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE** le conseil de la municipalité du Canton de Cleveland accepte la convention d'aide financière dans le cadre du Volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;
- D'AUTORISER** le directeur général par intérim, M. Martin Lessard, et le maire, M. Herman Herbers, de la municipalité du Canton de Cleveland à négocier et à signer tous les documents et ententes ainsi que les fonds nécessaires à la réalisation de la présente résolution;
- DE CONFIRMER** l'engagement de la municipalité du Canton de Cleveland de faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-16

Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes à la MRC

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'AUTORISER** la direction générale de la municipalité du Canton de Cleveland à prendre les procédures nécessaires auprès de la MRC du Val-Saint-François afin de vendre pour non-paiement de taxes les immeubles suivants à savoir :

Les matricules : 1260 35 4414
 1255 76 4211
 1362 36 2321
 1655 91 0462
 1466 36 5793
 1367 65 4995
 1260 12 3556
 1260 38 4453
 1561 06 3014

- D'AUTORISER** le dépôt des créances municipales et scolaires (s'il y a lieu), à la MRC du Val-Saint-François, avant le 18 mars 2022 à moins qu'il n'y ait paiement des arrérages ou qu'une entente de paiement soit intervenue entre le(s) contribuable(s) et la municipalité du Canton de Cleveland avant cette date. (Article 985 du *Code municipal du Québec* concernant les prescriptions (LRQ c. D-27.1));

- D'AUTORISER** la direction générale à poursuivre les procédures advenant un paiement de taxes via un chèque personnel qui revient de l'institution financière avec la mention « insuffisance de fonds ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-17

Vente pour taxes 2022 – Autorisation pour enchérir et acquérir en vertu de l'article 1038 du *Code municipal du Québec*

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER le directeur général par intérim et/ou le maire de la municipalité du Canton de Cleveland à enchérir lors de la vente pour taxes du 9 juin 2022, à la MRC du Val-Saint-François, au 810, Montée du Parc à Richmond, le tout afin de préserver les droits de la municipalité sur les créances présentées lors de la vente.

19h49 – Monsieur Charles Brochu quitte la réunion

19h51 – Monsieur Charles Brochu est de retour à la réunion

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-18

Vente pour taxes 2022 – Autorisation pour enchérir et acquérir en vertu de l'article 1038 du *Code municipal du Québec*

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Cleveland a besoin d'un camion de type pick-up pour le service de la voirie pour la période estivale ou une durée maximale de 8 mois;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à la location d'un camion et non à une acquisition;

ATTENDU l'offre reçue de la compagnie Location auto en direct.com Inc. pour la location d'un camion de marque Dodge Ram 1 500 de l'année 2021;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la Municipalité;

ATTENDU les dispositions du Règlement de gestion contractuelle de la Municipalité;

À CES CAUSES,

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland autorise la location d'un camion de marque Dodge Ram 1 500, de l'année 2021, auprès de la compagnie Location auto en direct.com Inc. au prix de 1 248,60 \$ par mois, taxes incluses;

QUE le contrat de location, d'une durée initiale d'un mois, soit renouvelé mensuellement, et ce, pour une durée maximale de 8 mois;

QUE le Directeur général par intérim est par la présente autorisé à procéder au renouvellement, mensuellement, du contrat

de location du camion précité, jusqu'à concurrence d'une période de 8 mois, et à signer tout document aux fins de donner effet à la présente résolution.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-19

Acceptation du rapport annuel (2021) d'activité et plan de mise en œuvre en sécurité incendie – SSIRR : secteur Canton de Cleveland

CONSIDÉRANT le schéma de couverture de risque en sécurité incendie révisé en vigueur sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les rapports annuels produits et adoptés par les municipalités de la MRC du Val-Saint-François doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC, et ce, au plus tard le 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel des activités en sécurité incendie réalisées sur le territoire municipal;

POUR CES MOTIFS,

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland adopte le rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisé sur le territoire de la municipalité pour l'année 2021;

QU' une copie du rapport tel qu'adopté soit transmise à la MRC du Val-Saint-François;

QU' une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-20

Offre de services professionnels de la firme Gestim

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Gestim a déposé une offre de services (2022-INSP-717) en urbanisme à la municipalité le 2 février 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE cette offre inclut le service d'inspection pour 1 à 2 journées par semaine pour les mois d'avril à décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les heures supplémentaires sont au tarif de 63\$ de l'heure (plus taxes);

CONSIDÉRANT QUE cette offre se termine le 31 décembre 2022;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER la proposition de services déposée par la compagnie Gestim le 2 février 2022 et d'autoriser le maire et le directeur général par intérim à signer la convention avec la compagnie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-21

Les élus(es) municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

ATTENDU QU' à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

ATTENDU QUE les élus(es) municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

ATTENDU QUE la volonté des élus(es) municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

ATTENDU QUE la volonté des élus(es) municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

ATTENDU QUE les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

QUE la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

QUE la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

QUE la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

QUE la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au député fédéral de Richmond-Arthabaska, M. Alain Rayes, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucun citoyen ne s'est présenté pour la période de questions.

Les citoyens pouvaient soumettre leur question par courriel avant 19 heures le 7 mars 2022.

Aucune question reçue.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-22

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 20h03.

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement no 553 sur le contrôle et le suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du Conseil municipal du 6 août 2018, le tout en conformité avec les articles 165.1, 176.4, 960.1 et 961 du Code municipal.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 8e jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-deux.

Herman Herbers, Maire

Martin Lessard, Greffier-trésorier par intérim